

# COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 17 SEPTEMBRE 2021 A 9H30

Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 42 du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-et-un, le 17 septembre à 09h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 septembre 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, jusqu'à 10h puis sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président.

#### Présents:

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

#### Absents ou excusés :

Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur LECERF Marc.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Madame LAMBINET-PELLE Nadine a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe et Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pourvoir à Monsieur POULAIN Gérard.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	24	19	2	21

<sup>\*</sup>En attente d'une élection partielle au Comité Syndical du 16 décembre 2021 pour le remplacement de Madame Brigitte BARILLON, ayant démissionné de son mandat.

Madame la Présidente constatant le quorum, déclare la séance ouverte.

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

### COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- 1. Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2021
- 2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
- 3. Compte-rendu des délégations
- 4. Marchés Publics
- 5. Transferts de compétences
- 6. Actualités
- 7. Echéances 2ème semestre 2021 et 1er semestre 2022

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

# ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- 8. Financement des projets par fonds de concours
- 9. Ouverture du poste de mainteneur au grade d'adjoint technique principal de 1ere classe
- 10. Départs et recrutements en cours

# **CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ**

- 11. Restitution au SDEC ÉNERGIE, déclassement et cession d'une parcelle située à Deauville
- 12. Convention de rattachement d'ouvrages biométhane (La Rivière st sauveur et Ablon)
- 13. Convention de partenariat pour un réseau de distribution de gaz vecteur de la TE

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 14. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- 15. Aides aux extensions pour sites privés

#### **TRANSITION ENERGETIQUE**

- 16. Convention avec Caen la mer pour la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de remplacement de chaudières
- 17. renouvellement de l'exposition 2050 de la maison de l'ENERGIE

#### MOBILITES BAS CARBONE

18. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge - 6ème tranche 2021

# TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- 19. Programme de raccordement du réseau public d'électricité 7ème tranche 2021
- 20. Programme de renforcement du réseau public d'électricité 6ème tranche 2021
- 21. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité 5ème tranche 2021
- 22. Programme d'effacement coordonne des réseaux 1ère tranche 2022
- 23. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

#### **ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- 24. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) 6èmes Tranches de travaux 2021
- 25. Convention pour le renouvellement des luminaires de plus de 30 ans Le Hom

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 9 juillet dernier.

### 2021-05/BS/DB-01

Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise SOGELINK pour un montant du DQE de 20 625 € HT;
- **CHARG**E Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

# 2021-05/BS/DB-02

Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise SIRAP ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

Transferts de compétences : Eclairage Public - Option 100% lumière (Mézidon-Vallée d'Auge)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune Mézidon-Vallée d'Auge dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre cette adhésion, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-05/BS/DB-04

Ouverture poste d'agent de maintenance au grade d'adjoint technique principal 1ère classe

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture du poste d'agent de maintenance en éclairage public de catégorie C à temps complet au grade d'adjoint technique principal 1ère classe à compter du 1er octobre 2021 et d'adapter en conséquence le tableau des effectifs ;
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-05/BS/DB-05

Convention de restitution de la parcelle cadastrée section Al n° 205 sise 22 Rue Victor Hugo sur la commune de DEAUVILLE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention de restitution aux termes de laquelle ENEDIS remet au SDEC ENERGIE la parcelle cadastrée Al 205 d'une superficie de 8 m² située 22 Rue Victor HUGO à DEAUVILLE suite à sa désaffectation ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de signer ladite convention et à procéder à toutes les formalités tendant à la rendre exécutoire.

## 2021-05/BS/DB-06

Déclassement de la parcelle cadastrée section Al n° 205 sise 22 Rue Victor Hugo sur la commune de DEAUVILLE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE du déclassement de la parcelle AI n°205 sise 22 Rue Victor HUGO sur la commune de DEAUVILLE à compter de la conclusion de la convention de restitution ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et d'informer le concessionnaire de cette décision.

Cession de la parcelle cadastrée section Al n° 205 sise 22 Rue Victor Hugo sur la commune de DEAUVILLE à la société SEDELKA

A noter que Monsieur Christophe MORIN ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de vendre la parcelle Al n°205 sise 22 Rue Victor HUGO sur la commune de DEAUVILLE d'une superficie de 8 m² au prix de 1 600 € hors frais et taxes à la société SEDELKA SAS sise 70 avenue de l'Hippodrome 14 000 Caen;
- DESIGNE Maitre CHUITON, notaire, pour la rédaction de l'acte authentique et les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur, les recettes sont prévues au budget primitif 2021;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-05/BS/DB-08

Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise. ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 18 projets proposés, d'un montant de 234 318,29 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif - PCT incluse, s'élevant à 146 386,50 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021;
- DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### 2021-05/BS/DB-09

Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour 22 projets proposés. d'un montant total de 176 266,36 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif - PCT incluse, s'élevant à 114 001,51 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021;
- DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur dans les bâtiments publics

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place d'un groupement de commande avec la Communauté Urbaine de Caen la mer et coordonné par le syndicat, pour la réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur dans les bâtiments publics pour accompagner le choix des collectivités désireuses de s'équiper d'un système performant et/ou utilisant des sources d'énergies renouvelables;
- **CHARG**E Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-05/BS/DB-11

Renouvellement de l'exposition 2050 de la Maison de l'Energie

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, sur la base du plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-avant, la Présidente à engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Madame la Présidente qui laisse la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE.

## 2021-05/BS/DB-12

Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 6ème tranche 2021 (révision du schéma directeur de déploiement)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la 6ème tranche de travaux 2021 détaillée pour l'implantation des 8 bornes de recharge rapide (100 kVA) pour véhicules électriques rechargeables sur les communes suivantes, pour un montant de 360 000 € HT :
- **DIT** que le financement de cet investissement, sa maintenance et exploitation relèvent exclusivement du SDEC ENERGIE ;
- DIT que le Schéma Directeur de déploiement des bornes de recharges rapides validé par le Bureau syndical du 30 novembre 2018 est mis à jour en y intégrant les 8 bornes rapides cidessus;
- **DIT** que les dépenses à venir sont à imputer à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

- Pour les travaux Electricité 2315.
- Pour les travaux Eclairage Public 2317,
- Pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat 4581,
- Pour les travaux de Génie Civil 2315.
- Pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat -4581.
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Conventions de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés aux projets d'effacement coordonné des réseaux des communes de Fierville-les-Parcs, Lisieux et Mondeville

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maitrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de Fierville-les-Parcs, Lisieux et Mondeville, décrites ;
- ADOPTE les conventions correspondantes ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 4581 Travaux sous mandat Eclairage 2021 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### 2021-05/BS/DB-18

Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Esquay-sur-Seulles, Thue et Mue (Brouay) et Val d'Arry (Missy)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les trois conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 116 359,80 €;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### 2021-05/BS/DB-19

Programme de travaux d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public - 6ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public proposée (6 projets pour un montant de 1 188 981 €);

# Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la septième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (48 projets, pour un montant de 816 014 € HT);
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 -Travaux Electricité du Budget Principal 2021;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

# 2021-05/BS/DB-14

# Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la sixième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (21 projets, pour un montant de 876 005 € HT);
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### 2021-05/BS/DB-15

# Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (12 projets, pour un montant de 111 008 € HT);
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2021-05/BS/DB-16

# Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2022 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (62 projets, pour un montant de 10 274 519 € TTC);
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal comme suit :

- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2317 Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Convention éclairage public pour le renouvellement des luminaires de plus de 30 ans pour la commune Le Hom

A noter que Monsieur Philippe LAGALLE, maire du Hom, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean LEPAULMIER, vice-président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en œuvre du diagnostic des installations d'éclairage public proposées pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans de la commune du Hom ;
- APPROUVE la signature de la convention correspondante jointe en annexe ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 11h45.

La Présidente

SDEC

Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.